

LE PUBLICISTE.

QUARTIDI 24 Nivôse, an VIII.

Prise de Nissa & de Semendria par Passwan-Oglou. — Note remise au ministre anglais par les députés des cercles de Souabe. — Lettre adressée par Bonaparte au roi d'Angleterre, & réponse de ce dernier. — Reflexions sur la nomination des membres du corps législatif & du tribunat. — Lettre du ministre de la police aux administrations centrales. — Nouvelles diverses.

Le prix de l'abonnement du PUBLICISTE est de 13 fr. 50 cent. pour trois mois, 26 fr. pour six mois, et 50 fr. pour l'année.

Les lettres et les abonnemens doivent être adressés, franc de port, au directeur du PUBLICISTE; rue des Moineaux, n^o. 425, butte des Moulins, à Paris.

HONGRIE.

De Semlin, le 25 décembre (2 nivôse).

Il se confirme que Passwan-Oglou a porté à Nissa un corps de troupes considérable, & qu'en même-tems il s'est emparé de Semendria avec un autre corps de troupes qui paroît se diriger sur Belgrade en remontant le Danube. Le pacha de cette ville redouble d'activité pour mettre sa forteresse en état de défense.

ALLEMAGNE.

De Stutgard, le 5 janvier (15 nivôse).

Des députés du cercle de Souabe ont tenu des conférences à Aushourg, & proposé au prince Charles de fournir dix mille hommes, à condition qu'on exempteroit ce pays des réquisitions & de la levée en masse. L'archiduc a agréé cette proposition, & renvoyé les députés au ministre anglais Wickham, pour entrer avec lui en négociations sur les subsides qu'il avoit déclaré que sa majesté britannique étoit prête à accorder. Voici les propositions faites par ces députés à M. Wickham, & que ce dernier a envoyé à Londres, pour être soumises à la ratification du gouvernement anglais :

Note remise par les députés du cercle de Souabe à M. Wickham, ministre de sa majesté britannique à Aushourg.

D'après le projet arrêté par les princes & états de la Souabe, un corps de 10,800 hommes d'infanterie doit se rendre au 15 janvier aux dépôts de réception indiqués par S. A. R. l'archiduc Charles, savoir :

Un bataillon de grenadiers de huit compagnies de cent hommes chacune ; huit bataillons de fusiliers. Chaque bataillon de fusiliers sera de cinq compagnies, dont chacune sera composée de 200 hommes.

Les conditions qu'on ose proposer très-humblement, sont :

- 1^o. que ce corps ne puisse être employé que suivant sa destination constitutionnelle, par les ordres de sa majesté impériale, & sous les ordres de son général en chef.

- 2^o. Que S. M. britannique veuille gracieusement accorder aux états de la Souabe des subsides pour la formation de ce corps & pour la durée de cette guerre, 150 florins d'argent d'Allemagne pour chaque soldat, moitié à payer d'avance dans un terme qui sera convenu, moitié après que les troupes seront sous les armes, & par la suite, 100 florins pour l'année, un quart après la fin de la guerre eu égard aux frais qui existent encore.

- 3^o. En cas qu'un traité de subsides ne puisse avoir lieu, on demande un emprunt de 1,000,000 livres sterling sans intérêt, remboursable à des époques dont on conviendra.

S. E. M. Wickham est très-humblement prié d'employer ses bons offices pour la réussite d'une négociation qui mettra les princes & états de la Souabe dans le cas de servir la cause du genre humain contre l'ennemi commun, avec le zèle qui répond à leurs sentimens depuis long-tems éprouvés.

Aushourg, le 15 décembre 1799.

De semblables propositions ont été faites par le baron d'Albini pour les levées en masse du Mein, de l'Odenwald & d'une partie de la Franconie.

La gazette de Prague annonce que le général Suwarow, après avoir donné des fêtes brillantes à la noblesse et à la garnison de cette ville, a annoncé à son état-major qu'il alloit se rendre à Vienne. Les troupes russes ont pris des quartiers d'hiver dans la Bohême. Les Cosaques d'Ursal et ceux du Don sont en marche pour retourner en Russie.

ANGLETERRE.

De Londres, le 2 janvier (12 nivôse).

Il vient de nous arriver une nombreuse flotte, chargée de charbon. Celui de la première qualité s'est vendu, le dernier marché, 60 schellings le chaldron (36 boisseaux).

Le courrier français arrivé avant-hier ici, accompagné du collecteur des douanes à Douvres, a apporté, dit-on, une lettre des consuls français à notre gouvernement. Renseignemens pris, nous croyons pouvoir garantir l'existence de cette lettre, dont nous ignorons toutefois le contenu. Nous ne serions pas étonnés qu'elle renfermât des ouvertures de paix. Nous nous y attendons depuis quelque tems.

Bonaparte a promis la paix au peuple français, & il ne peut y parvenir que par des négociations préalables. Si en effet la lettre reçue contient des propositions analogues, nous imaginons que nos ministres ne feront aucune difficulté de les accueillir. (*The Sun*).

Du 14 nivôse. De nouvelles recherches nous ont confirmé que la lettre de Bonaparte à S. M. avoit trait à des ouvertures de paix. Les journaux de l'opposition avoient commencé par déclarer que, supposé que de pareilles ouvertures eussent été faites, elles n'étoient nullement sincères ; & que dans l'état présent des choses, nos ministres ne pouvoient y prêter l'oreille. Mais depuis, d'après des ordres reçus hier de leurs commettans, les deux principaux d'entr'eux ont entièrement changé de ton. La réponse à la lettre de Bonaparte n'est point encore expédiée ; mais nous croyons être assez bien instruits pour assurer que la lettre & la réponse seront

bientôt rendues publiques. Quoique nous en connoissions quelques parties séparées, nous n'en publierons rien jusqu'à ce que nous puissions le faire d'une manière authentique.

Le collecteur des douanes de Douvres est parti de Londres cet après-dîné, avec la réponse qu'il est chargé de remettre au courrier français qui l'attend dans le premier de ces ports.

Les propositions pour des ouvertures de paix, faites par Bonaparte, ainsi que la réponse de notre cabinet, seront à ce que nous venons d'apprendre, publiées lundi prochain (16 nivôse) dans une gazette extraordinaire de la cour. (*The-Sun*).

Il a été tenu hier un conseil chez le chancelier de l'échiquier, relativement à un sujet important. Les membres qui y ont assisté étoient M. Pitt, les lords Camden & Spencer, lord Grenville & M. Windham. La séance levée, M. Crow, collecteur des douanes à Douvres, partit avec une réponse écrite, du lord Grenville, pour être remise par le courrier français à son gouvernement. (*Morning-Chronicle*, 14 nivôse).

Dans tous les pays où il existe quelque liberté, c'est dans les spectacles publics qu'on observe les indications les plus sûres de la disposition générale des esprits sur la chose publique. Ceux qui croient qu'aujourd'hui le peuple anglais, séduit par une prospérité apparente, & des succès maritimes chèrement achetés, ne desirer plus, aussi vivement la paix, se trompent beaucoup. On peut en juger par l'extrait suivant :

On a joué dernièrement sur le théâtre de Covent-Garden une pièce intitulée : *le Jour de Naissance (the Birth-day)*. Le roi y assistoit avec une partie de sa famille. On y dit dans une scène : *celui qui s'oppose à un traité de paix ne mérite pas de participer aux bénédictions que la paix apporte avec elle*. Ces paroles furent applaudies avec des transports universels. En même-tems, avant & après la pièce, on chanta le *God save the king*, & la chanson patriotique, *Raise Britannia*. Le roi parut frappé de ce mouvement d'enthousiasme excité par le mot de paix, & donna lui-même des signes d'approbation très-marqués au passage qu'on applaudissoit.

Les 5 pour 100 continuent de rester fermés. Leur ouverture est cotée à 65 $\frac{1}{2}$, 62, 62 $\frac{1}{8}$.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

De Bruxelles, le 21 nivôse.

Le reste des émigrés naufragés sur la côte de Calais est arrivé ici. M. de Choiseul avoit une voiture particulière. M. de Montmorency est resté au château de Ham, où il est retenu par maladie. Ces émigrés ont obtenu la permission de se promener à Bruxelles, en rentrant le soir dans la maison d'arrêt qui leur est assignée.

De Paris, le 25 nivôse.

L'opinion continue à s'occuper de l'idée d'une révision qu'elle semble appeler dans les nouveaux choix.

« Veut-on savoir, dit à ce sujet un de nos écrivains, pourquoi le 18 brumaire n'a pas produit tout le bien qu'on en attendoit ? c'est que personne n'a voulu attendre. Si l'on avoit osé différer toutes les nominations contre lesquelles le peuple murmure aujourd'hui, au lieu d'avoir toujours en évidence les hommes de la révolution, nous aurions pour magistrats les hommes de la France entière, les véritables amis de la liberté.

» On veut terminer la révolution, & l'on n'emploie que des moyens contraires à cette volonté salutaire, qui seroit le comble de la sagesse, si elle n'étoit pas un besoin absolu.

» La constitution a désigné les consuls. En acceptant la constitution, le peuple français a rendu légitime l'autorité des trois membres du gouvernement. Toutes les autres nominations ont été avancées par un calcul dont il est aujourd'hui trop facile de deviner le but. Elles ne sont pas constitutionnelles ; c'est là leur moindre défaut.

» Sont-elles bonnes ? voilà la véritable question.

» Interrogez l'Europe qui demande une garantie pour fermer toutes les plaies qu'une guerre trop long-tems prolongée fait à l'humanité. Elle répondra : comment compter sur la stabilité de votre gouvernement, lorsque nous voyons s'élever contre lui les mêmes hommes qui ont déjà tant créé & tant détruit de gouvernemens ?

» Interrogez la France ? Malgré les efforts des consuls pour rendre au caractère national sa dignité, personne n'ose élever la voix ; mais les nominations faites par le sénat conservateur ont été si étranges, ont tellement heurté l'opinion publique, que tous les signes d'improbation indirecte se sont manifestés à-la-fois. L'argent s'est resserré ; le crédit est devenu plus impossible ; les fonds publics ont oublié le 18 brumaire, & nous restons tremblans & incertains entre un gouvernement qui appelle notre confiance, & des autorités législatives qui la repoussent.

» Attendra-t-on, comme on l'a toujours fait, que le mal soit à son comble pour y chercher le remède ?

» Vous qui gouvernez, osez consulter l'opinion publique. Elle est toute en votre faveur. De toutes les autorités, vous êtes la seule à laquelle on puisse se rallier.

» Si, comme on l'a proposé, les consuls nomment cinq membres du sénat conservateur pour reconstituer toutes les autorités, personne ne doute que les consuls ne conservent la plus grande influence sur tous les choix. Avoir senti que celles faites par le sénat conservateur sont mauvaises, c'est s'être engagé à donner mieux. Pourquoi ne pas offrir franchement aux départemens la liste des hommes par lesquels on veut les faire remplacer ? On sait ce qu'on rejetteroit. En sachant également ce qu'on acceptera, n'en résulte-t-il pas naturellement que le peuple français choisit ses magistrats, autant que cela est possible dans les circonstances où nous nous trouvons ?

— On a remarqué, avant-hier, avec scandale, que sur 300 membres du corps législatif, il n'y en avoit que 108 présents ; & au terme de la constitution, on n'a pas pu délibérer. Est-ce qu'il y en auroit 192 qui ne peuvent pas encore croire eux-mêmes qu'ils soient nommés ?

— Les journaux anglais qui viennent d'arriver contiennent la lettre de Bonaparte au roi d'Angleterre & la réponse du ministère britannique. (*Voyez l'article Londres*). Les ouvertures pacifiques du premier consul sont nobles, franches, dignes enfin du peuple au nom duquel il parle. La réponse anglaise est évasive, obscure & dilatoire. Nous donnerons demain l'une & l'autre de ces pièces qui, sans détruire les espérances de paix, sont de nature à prouver auquel des deux gouvernemens devoient être imputés les fléaux de la guerre, si on étoit encore réduit à la continuer contre une partie de la coalition.

— Plusieurs journaux ont été arrêtés à la poste. On dit qu'il y en a six supprimés.

— Le vice-amiral Truguet n'a pu accepter le commandement du port de Brest, parce qu'il est malade à Paris.

— L'artiste Gavaudan a été arrêté. Il est accusé d'avoir porté un uniforme bleu, doublure chamois, avec des boutons à fleurs-de-lys, les deux lettres C. H. d'un côté, & Dieu de l'autre. On dit que c'est là l'uniforme des chouans.

— Le citoyen Alquier, ambassadeur de la république près la cour de Madrid, part l'un de ces jours.

— Paradis a obtenu, suivant son vœu, la faculté de se rendre à Auxerre, & non à Anvers, où on l'avoit d'abord rélégué.

— Pastoret arrivera sous peu de jours à Dijon.

— Il y a bien eu dix ou douze ministres de la police, depuis l'institution de ce ministère; combien y en a-t-il qui y eussent été reçus, en revenant d'exil, comme l'estimable Cochon?

— On parle de Brune ou de Bernadotte pour aller prendre le commandement en chef de nos troupes dans les départemens de l'Ouest.

— Il est certain que l'administration de l'Opéra va être renouvelée en partie; on désigne parmi les nouveaux administrateurs le citoyen Francœur, & l'un des hommes les plus aimables & les plus spirituels de Paris, Despreaux, qui fait des ballets comme des chansons, & qui fait des chansons comme Boufflers.

— Les consuls ont arrêté, le 19 de ce mois, que les membres des bureaux centraux, les commissaires de police & les officiers de paix, seront nommés par le premier consul, sur la présentation du ministre de la police générale.

— Le citoyen Joubert, secrétaire interprète du général Bonaparte à l'armée d'Orient, a été nommé interprète du gouvernement pour les langues orientales, & professeur d'arabe & de turc près la bibliothèque nationale.

Il est impossible d'avoir plus jeune plus de connoissances positives, mieux vu plus de pays & plus de choses que ce jeune homme vraiment remarquable.

— Un article de plaisanterie, bonne ou mauvaise, transcrit dans notre feuille du 21 nivôse, fait dire au citoyen Sonini (1) qu'il est arrivé, il y a 30 ans, le 25 fructidor, à Toulon; il explique très-bien comment il n'a pas dit cela, & il faut convenir que les plaisanteries doivent toujours s'arrêter avant de blesser la science, le talent & les réputations méritées.

— Trois chefs de chouans ont passé en Angleterre pour quelque mission dont on ignore l'objet.

— Tous les étrangers & les militaires qui ne font pas partie de la garnison de Lyon, ont reçu ordre de sortir de cette ville.

C O M M E R C E.

Le morceau suivant nous a été envoyé en prairial dernier: les principes qui dominoient, à cette époque, dans le gouvernement & dans les conseils, en empêcherent la publication: elle servira d'introduction au relevé officiel des douanes américaines pendant les années 1797 & 1798, que nous donnerons demain à nos lecteurs, & qui nous paraît décider victorieusement une question, dont l'ignorance, la

(1) Son intéressant voyage, traduit par M. Monse, major des vaisseaux britanniques, se vend chez Buisson, rue Hautefeuille, & à l'ancienne librairie de Dupont, rue de la Loi.

mauvaise foi & la cupidité paroissent vouloir provoquer de nouveau la discussion.

Au rédacteur du Publiciste.

Tous les bons esprits qui s'appliquent, dans le silence du cabinet, à approfondir ces belles questions d'économie publique, qui influent si fortement sur le perfectionnement des institutions sociales; & par conséquent sur celui de l'espèce humaine, sur la puissance des empires, & sur le bonheur des hommes, voyent avec regret combien elle est loin d'être populaire, combien elle fait peu de progrès cette étude, qui devrait être la base & le complément de notre éducation républicaine; cette étude qui seule fait les vrais patriotes, les patriotes purs & passionnés, qui seule peut nous promettre pour l'avenir des administrateurs, des législateurs, des magistrats capables de développer tous les éléments de richesse, de force & de prospérité qui appartiennent à la république française.

Rien ne prouve mieux combien nous sommes loin, en général, de soupçonner même les premières notions d'économie publique, que l'impunité dont on laisse depuis si long-tems jouir les corsaires français, poursuivant sur toutes les mers les pavillons neutres. On n'a pas vu qu'éloigné de nos ports les vaisseaux neutres, c'étoit anéantir les restes de notre commerce d'exportation, & par conséquent diminuer d'autant la reproduction de notre sol; les produits de notre industrie, l'importation du numéraire étranger, notre crédit, notre richesse nationale, la masse & les moyens des échanges, tant intérieurs qu'extérieurs, les moyens d'acquitter les charges publiques; &c. On n'a pas vu que les vaisseaux neutres seroient venus raviver nos ports, & y auroient apporté, par exemple, les stores, les cafés, les cotons, les indigos, les tabacs, &c. qu'ils auroient échangés contre les produits de notre sol & de notre industrie. Qu'avons-nous gagné à les écarter? Que nous sommes forcés de tirer de Hambourg, c'est-à-dire, d'Angleterre, le thé, le sucre, le café, le coton, l'indigo, les épiceries, &c., dont nous faisons une consommation immense; que les denrées nous coûtent presque deux tiers de plus que nous ne les payerions aux neutres; que c'est à nos plus implacables ennemis que nous fournissons ainsi les moyens de perpétuer cette execrable guerre, & de soulever, de salarier, d'un bout de l'Europe à l'autre, tous ceux qu'ils ont promis d'abreuver du sang français; que ce n'est pas contre les produits de notre sol & de notre industrie, mais contre les restes de notre numéraire qu'on échange ces denrées; qu'en alimentant ainsi volontairement les moyens offensifs de nos ennemis, nous diminuons dans une proportion bien plus grande encore nos moyens de résistance, de reproduction, d'industrie, de circulation, d'acquiescement des charges publiques, d'où résultent, par le ralentissement forcé de l'action du gouvernement, tous les désordres & tous les dangers.

L'évidence des faits vient ici à l'appui de celle des principes: malgré notre expérience domestique qui les sanctionne d'une manière si douloureuse pour nous, par le prix exorbitant de toutes les denrées coloniales, & de presque toutes les matières premières de nos manufactures, ce qui les empêche de se relever & de soutenir la concurrence anglaise, nous nous bornerons à renvoyer, comme à une preuve sans réplique, à l'examen des prix de ces mêmes denrées dans les Etats-Unis d'Amérique & à celui des assurances. Par exemple, celles pour les ports d'Espagne, situés hors de la baie de Biscaye, étoient le 25 germinal dernier à New-York de 9 à 10 pour 100; & les mêmes assurances pour les ports d'Espagne situés dans la baie de Biscaye, où les corsaires français fourmillent, étoit d'environ 20 pour 100.

Il est bon de remarquer, qu'à la même époque, les assurances pour la Chine & retour étoient à New-York à 17 & demi pour 100.

Signé, MASLET.

MINISTÈRE DE LA POLICE GÉNÉRALE.

Paris, le 22 nivôse, an 8.

Le ministre de la police générale de la république, aux administrations centrales des départemens.

Quand les arrêtés du gouvernement sont mal exécutés, citoyens administrateurs, c'est à ses ministres à en rappeler le véritable esprit.

Quand les administrations laissent dévier les citoyens des vues du gouvernement, c'est encore à ses ministres à rappeler les fonctionnaires publics aux principes & aux motifs de ses arrêtés.

Je vous ai déjà fait connoître la volonté du gouvernement, relativement aux émigrés; je dois vous expliquer ses intentions sur la rentrée des Français pros crits, sur le retour des prêtres, & sur la tolérance des cultes.

Le gouvernement, en faisant cesser les proscriptions, n'a pas

voulu donner de nouveaux dangers à la patrie ; il a séché les larmes des familles , en y rappelant des hommes qui , dans le lieu de leur exil , n'ont pas cessé de l'aimer & d'en parler avec orgueil ; mais il en ferme plus rigoureusement l'entrée à ceux qui voudrent ramener parmi nous les vengeances & les servitudes de la royauté.

Ceux-là ne reviendront pas non plus souiller le sol de la république , qui , à une certaine époque de la révolution , voulurent faire du retour à l'ordre une réaction sanglante ; qui , dans le Midi , portèrent l'assassinat dans les prisons , où les coupables mêmes devoient attendre la justice.

Faire rentrer quelques prêtres déportés , a été un acte d'humanité & de morale. Le gouvernement a voulu consacrer la liberté des opinions religieuses , mais non la résurrection du fanatisme ; il a voulu ramener parmi le peuple des précepteurs d'une morale antique & révérencée , mais non des réacteurs sanguinaires & des vengeurs superstitieux.

Le gouvernement a , par son arrêté du 7 nivôse , rendu à l'usage des cultes , la jouissance de plusieurs édifices qui y avoient été originellement destinés ; mais il n'a pas rouvert des temples à l'intolérance turbulente ni au fanatisme persécuteur.

La liberté des cultes est l'ouvrage de la philosophie & de la politique.

L'intolérance des sectes religieuses est l'ouvrage de l'ignorance & du crime.

Le gouvernement veut que tous les cultes soient libres , & qu'aucun ne soit dominant. La nature entière atteste que c'est aussi le vœu de son auteur.

Si le despotisme a besoin d'une religion exclusive , la république demande des religions amies & hospitalières . . . Le ciel ne veut pas qu'on trouble la terre pour l'honorer !

Le gouvernement ne voit , dans les sectes religieuses , que des Français , & la loi , dans toute la latitude de sa justice & de sa bienfaisance , n'aperçoit que des républicains.

Telles sont , citoyens administrateurs , les vues vers lesquelles vous devez diriger votre surveillance & vos opérations.

Que tous les cultes soient donc libres & égaux ; mais que les loix qui en règlent l'exercice continuent d'être sévèrement exécutées.

Respectez la croyance & la pensée , qui sont hors du domaine des loix & des constitutions ; mais montrez-vous inflexibles contre les individus qui s'écarteront des principes de notre ordre social ; soyez inexorables envers les perturbateurs , quels qu'ils soient & sous quelque prétexte qu'ils exécutent le mal sur la terre.

Salut & fraternité ,

Signé , FOUCHE.

Extrait de l'ordre du ministre de la police , du 22 nivôse.

Le ministre de la police arrête :

Il y aura deux audiences par décades.

Les membres du sénat , du corps législatif , du tribunal , et des principales autorités constituées , seront admis le 4 de chaque décade , depuis midi jusqu'à deux heures.

Les citoyens seront reçus le 9 , depuis dix heures du matin jusqu'à deux heures de l'après-midi.

Hors les heures d'audience , personne ne pourra communiquer avec le ministre que par écrit.

TRIBUNAT.

Présidence du citoyen DAUNOU.

Séance du 23 nivôse.

Après la lecture du procès-verbal , Malès , Mallarmé et Chenard , qui viennent pour la première fois prendre leur place au tribunal , font la déclaration prescrite par la loi.

Gillet de la Jacqueminière , au nom d'une commission spéciale , fait un rapport sur l'aliénation à faire au citoyen Boyer , d'un terrain national , en indemnité de constructions faites pour le gouvernement.

Ce n'est pas assez , dit le rapporteur , qu'une indemnité soit juste , il faut encore que la proposition légalement faite soit appuyée de pièces probantes ; il faut que cette propo-

sition soit si précisée , si clairement déterminée , qu'une erreur échappée , ou surprise aux agents de l'autorité initiatrice , ne puisse pas , en résultat , rendre cette indemnité excessive , et métamorphoser un acte de justice en une largesse préjudiciable à la nation. Il ne faut pas que le cessionnaire puisse abuser d'une indication trop vague , et trouver dans sa latitude des prétextes à des prétentions , sur des objets que le législateur n'auroit pas en vue d'abandonner.

Ici , l'état même de la question nous a obligés à examiner rapidement ce que vous êtes ; quels sont , non vos droits , mais vos obligations.

Non , vous n'êtes pas ce que vous ont prétendu quelques amis peu éclairés , ou plutôt ce que vous ont peints des adversaires bien perfides. Non , vous n'êtes pas un parti d'opposition. La constitution à laquelle vous devez votre existence a créé en vous un corps d'observations , de discussions. Vous êtes , pour tout ce qui concerne l'ordre social , la partie publique. Vous l'êtes , non-seulement pour le peuple , mais encore pour le gouvernement. Parmi ses différentes attributions , celui-ci a l'invention & l'initiative de la loi ; il en a encore les premiers développemens. A vous sont attribués & l'examen & la discussion ; & vous devez sur ces projets émettre un vœu favorable ou contraire devant un corps qui prononce définitivement l'adoption ou le rejet.

Nous nous résumons : votre commission est convaincue qu'il faut que le gouvernement ait toute la latitude possible de faire le bien & de rendre justice ; elle est persuadée qu'une grande confiance est due à l'exposé des orateurs du conseil d'état , qui ont pu vérifier les faits dans la question dont il s'agit. Aussi quoiqu'elle vous ait présenté plusieurs considérations qui militeroient contre l'adoption du projet qui vous est soumis , elle ne vous propose à l'unanimité le rejet que sur ce seul motif : la désignation du terrain qu'il s'agit d'aliéner au citoyen Boyer est vague et indéterminée.

Le tribunal ordonne l'impression & l'ajournement à demain ; il leve sa séance publique , & reste pour conférer en secret sur son règlement.

CORPS LÉGISLATIF.

Séance du 23 nivôse.

L'assemblée s'est formée en comité général , dès l'ouverture de la séance , pour délibérer sur la proposition discutée hier. Elle a été convenue en loi. La séance est restée secrète & l'assemblée s'est occupée de son règlement de police intérieure. Nous ne connaissons point le résultat.

Bourse du 23 nivôse.

Rente provisoire , 10 fr. 63 c. — Tiers consol. , 18 fr. 50 c. — Bons $\frac{2}{3}$, 1 fr. 1 c. — Bons $\frac{3}{4}$, 0 fr. — Bons $\frac{1}{4}$, 00 fr. 00 c. — Bons d'arrérage , 93 fr 00 c. — Bons pour l'an 8 , 64 fr. 88 c.

Essai sur les combustions humaines , produites par l'abus des liqueurs spiritueuses ; par le citoyen Lair. A Paris , chez Gabou , libraire , près l'école de médecine ; 1 vol. in-12 de 100 pages ; belle édition de Crapelet. Prix 1 fr. pour Paris , & 1 fr. 25 cent. pour les départemens.

A. FRANÇOIS.